



# Stanstead

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MEMPHRÉMAGOG  
VILLE DE STANSTEAD**

## **AVIS PUBLIC**

Veillez prendre avis que lors d'une séance ordinaire de son conseil tenue le 6 mai 2019, la Ville de Stanstead a adopté le règlement no 2019-03 intitulé « Règlement sur les modalités de publication de ses avis publics ».

Ce règlement a pour objet de régir les modalités de publication de ses avis publics.

Ce règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2019.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville situé au 425, rue Dufferin, à Stanstead.

**DONNÉ À STANSTEAD, ce 9 mai 2019.**

**Jean-Charles Bellemare,**  
Directeur général et greffier